L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 14 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite).

—Mon père! repartit Laurent, vous étes-vous jamais montré digne de ce nom-là?.. Il faut que l'honneur de votre famille et votre intérêt soient en jeu pour que vous daignez vous en souvenir....Eh bien, il est trop tard et je ne vous connais pas.... Laissez-moi!

Et repoussant rudement M. de Rosières, il ouvrit la porte; une fois refermée, il dépouilla soigneusement à l'intérieur, puis il disparut derrière les massifs. Après avoir secoué en vain les barreaux de la porte impitoyablement fermée, le marquis, la mine penaude, regarda Laurent s'enfoncer dans l'ombre du jardin. Malgré sa mauvaise humeur, il ne pouvait s'empêcher d'admirer la fougue avec laquelle le jeune docteur se précipitait dans cette aventure. L'emportement passionné de ce garçon de vingt huit ans avait réveillé en lui le vieil homme, et il était quasi fier de retrouver son sang de mauvais sujet dans les veines de son fils—Quel enragé! maugréait-il d'un ton à la fois furieux et admiratif, et comme c'est moi! comme je me reconnais!....A son âge, j'aurais absolument agi de la même façon!..

Tout à coup il se frappa le front:—Sacrebleu! et mon nigaud de neveu qui trotte sur le chemin de Sermaize!..Il faut à tout prix que je l'empêche d'arriver jusqu'à sa femme!

Il se secoua et courut vivement dans la direction de la route qui conduisait à l'Espaillerie.

XIV.

Quand il eut traversé le jardin de l'Espaillerie et tourné autour des massifs, Laurent, arrivé devant la façade principale où s'ouvrait le perron d'entrée, s'arrêta un moment pour reprendre haleine. La maison, éclairée à demi par un faible rayon de lune, se dressait devant lui avec sa toiture à l'italienne, ses fenêtres sombres aux jalousies discrètement baissées, sa muraille treillissée où grimpaient des jasmins et des chèvrefeuilles. La physionomie même du logis avait quelque chose de mystérieux et d'amoureux. Laurent gravit légèrement les marches du perron, voulut ouvrir la porte, et fut étonné de la trouver fermée à l'intérieur. Il supposa que Mme de Brieulles, pour se débarrasser de la femme de chambre, l'avait envoyée dans le bourg; il revint sur ses pas, tout bouillant d'impatience, et, se rappelant que la cuisine communiquait de plain pied avec le jardin, il n'hésita pas à prendre sans façon le même chemin que Berthe lui avait fait suivre quelques jours auparavant, lors de la brusque arrivée du marquis. Il pénétra donc dans le vestibule par le rez-de-chaussée de service, qu'une lampe de cuisine éclairait imparfaitement de sa lumière clignotante. Toute cette partie du logis était déserte et silencieuse, l'antichambre y était tellement complètement obscure; toutefois une raie lumineuse se dessinait sur le tapis le long de la porte du boudoir, et Laurent ne doutait pas que Berthe ne se fut installée là pour le recevoir. Il heurta lestement à cette porte, l'ouvrit sans attendre une réponse, et tout à coup s'arrêta stupéfait sur le seuil.

Sous son globe dépoli, la lampe baignait d'une clarté ambrée la petite pièce, dont la fenêtre était close et les rideaux baissés; sur la chaise longue, Berthe enveloppée d'une robe de chambre de cachemire blanc, était assise, et à côté d'elle, encore tout poudreux dans ses habits de voyage, se tenait Sainte-Marie de Brieulles.—Ce n'était pas une hallucination, c'était bien le maît en chair et en os, avec ses gros brodequins de campagne, sa redingote noire aux plis disgracieux, ses cheveux mal taillés et sa figure soufreteuse où luisaient ses yeux renfoncés.—Laurent restait dans l'embrasure, immobile et quasi pétrifié. A la vue de ce visiteur inattendu, Sainte Marie s'était redressé en tournant vers sa femme un regard ébahi et intrigué. Berthe se leva. Pas un trait de sa figure n'avait bougé; Laurent seul devina l'embarras où elle était, au coup d'œil dur et acéré qu'elle lui darda et qu'amortirent presque aussitôt ses paupières prudemment baissées.—Entrez donc, docteur, dit-elle d'une voix très calme, M. de Brieulles sera enchanté de vous revoir....—Pas, s'adressant à Sainte Marie:—Mon ami, ajouta-elle, vous voici en pays de connaissance, M. Laurent Husson est médecin-inspecteur des eaux de Sermaize.—Elle indiqua du geste un fauteuil au jeune homme, et continua en souriant: —Je vous remercie, docteur, d'être passé chez moi comme je vous en avais prié....Mon bain de ce matin m'avait énervée, mais la surprise que m'a fait ce soir M. de Brieulles m'a remis les nerfs en meilleur état.—En même temps, elle envoya dans la direction de Sainte Marie un regard plein de câlinerie.

Celui-ci s'était levé à son tour et avait tendu gauchement la main au docteur.

—Asseyez-vous, monsieur Husson, murmura-t-il, il y a longtemps que nous ne nous étions vus!....J'ai en cependant de vos nouvelles et j'ai applaudi à vos succès ....Vous voilà devenu un médecin en vogue; c'est beaucoup à une époque où on ne croit plus guère qu'à la science.

Laurent répondait d'une façon monosyllabique, et les paroles péniblement arrachées de son gosier avaient l'air de lui brûler la bouche au passage. Il endurait un supplice intolérable.—Être violemment amoureux, après quatre mortelles journées de désirs rentrés accourir vers la femme qu'on aime, tout enfiévré et les lèvres affriandées de baisers, rêver comme compensation des trésors de tendresse et tomber au milieu d'un tête-à-tête conjugal, il y avait là de quoi démonter un homme autrement stoïque et patient que Laurent Husson.—Pour combler la mesure, il se voyait forcé d'accepter la poignée de main et les compliments du mari qu'il était venu supplanter. C'en était trop, cet ironique et brutal coup du sort l'avait paralysé, et il se sentait devenir stupide.

Les deux hommes s'étaient assis, Mme de Brieulles avait repris sa place sur la chaise longue à côté de son mari; un pénible silence de quelques minutes plana dans le boudoir où l'on n'entendait plus que le bourdonnement d'une mouche emprisonnée entre la vitre et la mousseline du rideau. De ces trois personnages, Sainte-Marie, malgré son pon d'usage du monde et sa gaucherie, était de beaucoup le plus à l'aise et le moins nerveux. Il semblait tout à fait *at home;* doniletteement accoté contre les coussins, il vidait paisiblement, à petites gorgées, un verre de sirop de framboise: que sa femme venait de lui préparer. Berthe appelait à elle tout son sangfroid pour feindre une sérénité qu'elle était loin de posséder. Sainte-Marie, entrant tout à coup à l'Espaillerie comme une miraculeuse apparition, l'avait profondément troublée. Elle flairait dans cette démarche insolite je ne sais quel mystère inquiétant. Au milieu du désarroi causé par cette visite, elle s'avait en que le temps de faire un signe à sa femme de chambre, afin que celle-ci courût chez le docteur et lui donnât contre-ordre; malheureusement la soubrette était arrivée trop tard, et Laurent était venu tout compliquer par sa présence inopportune. Berthe devinait qu'elle avait été jouée par M. de Rosières et qu'elle n'avait pas trop maintenant de toute son adresse pour détourner les soupçons de Sainte-Marie. Elle se faisait avec lui prévenante, empressée, presque tendre, et Laurent, qui voyait de manège, en était intérieurement humilié et irrité. Quant à M. de Brieulles, persuadé que l'heureuse intervention du marquis avait déterminé cette brusque métamorphose et amené Berthe à résipiscence, il acceptait toutes ces chatteries avec une grave et reconnaissante bienveillance.

—Mon ami, lui dit la jeune femme en le débarrassant du verre, qu'il venait de vider, je suis sûre que vous mourez de faim.

Sainte-Marie avoua que les cahots de la voiture lui avaient notablement creusé l'estomac.

—Annette ne peut tarder, reprit Mme de Brieulles, je l'ai envoyée à l'hôtel, et j'espère qu'elle y trouvera de quoi vous improviser un souper.... Ce voyage a dû vous fatiguer, allongez-vous sans façon sur ce tabouret, le docteur vous le permet....

Elle approcha un tabouret, et ses belles mains délicates daignèrent aider Sainte-Marie à y installer ses pieds. En même temps elle croisait vers Laurent un regard oblique, comme pour lui dire:—Résignez-vous et faites comme moi bonne mine à mauvais jeu!

—Vous êtes vraiment parfaite, ma chère Berthe! s'écria Sainte-Marie, touché de cette attention.—Et pour lui témoigner sa reconnaissance, il lui saisit la main, la porta à ses lèvres et l'y tint pressée très tendrement.

La jeune femme restait debout près de lui, et la lueur dorée de la lampe éclairait de bas en haut sa beauté blanche et hautaine, ses paupières bleuâtres et ses lèvres rouges, où errait son perfide sourire. Elle ne bougeait pas et ne semblait nullement pressée de se dérober à cette caresse conjugale.

Assis dans son fauteuil comme sur un fagot d'épines, Laurent sentait au dedans de lui un frisson de dégoût et de colère. Cette comédie lui semblait d'autant plus odieuse qu'il avait pénétré plus avant dans les confidences de Mme de Brieulles; vingt fois elle lui avait parlé de ses répugnances et de ses dédains pour le mari auquel on l'avait liée, et, en la voyant duper Sainte-Marie avec cette aisance enjouée, cette apparente placidité, le jeune homme était blessé dans ses plus intimes sentiments de délicatesse. Cette fausseté révoltait sa nature loyale, ces caresses mentonnes lui faisaient monter le rouge au visage. Les gens blasés sur ces sortes d'aventures trouveront sans doute qu'il avait la conscience bien chatouilleuse et des scrupules par trop naïfs; mais Laurent était tout neuf en pareille matière et n'entendait rien aux duplicités de l'amour défendu. Bien qu'il eût vingt-huit ans, c'était la première fois qu'il faisait la cour à une femme mariée; les petites lâchetés, les compromissions humiliantes qu'entraîne une liaison de ce genre, étaient pour lui autant de fruits nouveaux de l'arbre du péché, et il ne pouvait s'empêcher de leur trouver une saveur singulièrement amère et nauséabonde. Cette main blanche qu'il avait couverte de baisers, Berthe l'appuyait aux lèvres d'un homme qu'elle méprisait,—et cela en présence de celui qu'elle prétendait aimer,—elle ne s'évanouissait pas de honte, rien qu'au contact de cette caresse; elle restait là, impassible, retrouvant, pour tromper son mari, la même grâce féline, les mêmes regards voluptueux, les mêmes provoquants sourires qu'elle avait prodigués pour griser son amant!.. Laurent jusqu'alors n'avait vu l'adultère que par ses côtés poétiques. Seul avec Berthe, sur un terrain neutre, loin de la maison conjugale, il s'était efforcé d'oublier ce mari qui apparaissait dans une brume lointaine comme une sorte d'abstraction; mais ce soir il n'y avait plus d'illusion possible, le mari était là, à deux pas; l'adultère ridicule et vulgaire se révélait avec ses mensonges, son impudeur, ses situations louches, ses nécessités brutales, et tout cela soulevait le cœur.

Sainte-Marie s'était décidé à quitter la main de sa femme, il l'avait reposée doucement sur le bord d'un coussin.—Je crois que j'entends Annette! murmura Mme de Brieulles, je vous laisse un moment en tête à tête.—Elle sortit prématurément, tandis que Sainte-Marie questionnait sur les propriétés des eaux de Sermaize le jeune docteur, qui répondait brièvement et d'une façon distraite.

Au bout d'un quart d'heure, Berthe rentra, accompagnée de la femme de chambre qui apportait sur un plateau une volaille froide, des fruits et une bouteille de bordeaux.—Voici, dit-elle, tout ce qu'Annette a pu trouver..... Demain, nous vous traiterons mieux.

—C'est parfait, répondit Sainte-Marie en s'installant devant le guéridon où le plateau avait été posé, au bonheur je ne suis pas habitué à un pareil ordinaire, et vous me gâtez....

Il commença de manger avec cette hâte gloutonne qu'il n'est pas rare de rencontrer chez les gens qui font profession de mépriser les délicatesses et les raffinements de la vie matérielle.—Voyez, monsieur Husson, poursuivit-il la bouche pleine, comme on choie les maris! Un célibataire rentrant chez lui aurait été réduit à se coucher sans souper.... Le mariage a de ces monnues douceurs qui ne sont pas à dédaigner.... Vous en tâterez prochainement, car, si j'en crois ce qu'on m'a dit aux Islettes, vous êtes sur le point de vous marier.

—Ah! fit Berthe en lançant vers Laurent un regard aigu et coupant comme une lame de stylet, vous ne m'aviez point parlé de cela, docteur!

—Je ne vous en ai point parlé, madame, parce que ce mariage ne se fera pas.... malheureusement! répliqua le jeune homme avec un accent singulièrement amer.

Il s'était levé et avait pris son chapeau, tandis que Sainte-Marie le regardait d'un air d'ironie douce.

—Pardon! balbutia M. de Brieulles, c'est fâcheux..... Je le regrette.

—Pas autant que moi, je vous le jure! s'écria Laurent avec une sorte d'emportement à peine contenu.—Puis il salua et sortit.

Berthe l'avait accompagné jusqu'au seuil de l'antichambre; sans proférer un mot, elle lui glissa dans les doigts un billet qu'elle avait trouvé le temps de griffonner pendant sa courte disparition, puis elle retourna précipitamment dans le boudoir où Sainte-Marie continuait son souper.

Une fois dehors, Laurent frissa avec dégoût le billet qui lui brûlait les doigts, et, sans même y jeter les yeux, il le déchira en petits morceaux qu'il éparpilla à travers champs. C'était fini de sa passion pour Berthe, le mépris l'avait brusquement étouffée. Si violent qu'il soit, l'amour qui n'a d'autres racines que le désir de la possession et qui se développe dans une atmosphère artificielle ne résiste pas au premier courant d'air qui le touche; un souffle ardent l'avait fait naître, un souffle glacé le tue. Il ressemble à ces magnifiques fleurs de serre qu'une chaleur factice épanouit, et qui tombent fanées dès qu'on les expose en plein air. Laurent suivait sa route d'un pas lourd, traînant avec lui le cadavre de cet amour si vivace une heure auparavant. Il se faisait l'effet d'une femme qui chemine avec son nourrisson dans les bras, et qui tout à coup s'aperçoit qu'elle ne porte plus qu'un enfant, mort.

(*A continuer.*)

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une linotte ou un colibri, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte, défruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où la loi la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où la loi défend de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Dans ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce qui décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les procureurs de districts pro tempore de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 décembre.
AMERIQUE, Delord, mercredi, 9 janvier.
Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — —.....$65
Troisième. — —.....$35
Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — —.....$65
Troisième — —.....$35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
A. GRAND, Agent.
Galier Court, Lettre H, Nouvelle-Orléans.
4 mai

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell de New-York et la Nouvelle-Orléans,
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
ENICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 20 Déc, si S h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prix par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....$35.
— Billet d'excursion $80.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet. No 41
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.
Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:
Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le CAMELIA arrivera du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.
Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."
Il se rellera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.
FRET.
Le "Camelia" reçoit le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.
Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le manque de temps ou les basses eaux.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.
Se rendant à Vicksburg à la ligne Panoyo pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Bienville.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. R. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 125 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS
17nov— No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Fort Hudson, Loiselle store, Baton-Rouge, Paquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & MCPEAKE, 43 Camp.
Oct

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.
Deux voyages par semaine.
JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS sur à cinq heures.
Le bateau à vapeur
ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
.....; Commis.
Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. McELROY,
10 nov No. 32 Hienville.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les MARDIS à 10 h.
Voyage de retour, Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
F. MAGOLON, capitaine,
EMILE TRINIDAD, Commis.
Voyage de retour, tous les CAMBIS. CHEMIN DES.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. McLANGON,
Nov 32 rue Hienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. P. JACCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis,
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS à 4 heures et tous les JEUDIS et DIMANCHES matin.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret sur tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
18juillet—1an

Hibernia Insurance Company,
(Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
JOHN HENDERSON, président
P. IRWIN, vice-président.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,428

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er courant, les messieurs ci-après nommés ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année 1877:
P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Daniel Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna.
F. J. Gasquet.
Mt, le 8 mai, a eu réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.
Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes payées par les sociétaires, ou fait, avec la réduction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront payés au crédit des billets pour actions.
L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour la paroisse Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
ILANDREAU, Maître de poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître de poste à Maringouin Point-Coupée.
M. MARINGANT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître de poste, Plaquemines, paroisse Iberville.
C. BORNET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Post-Rue.
A. DUBIO, Arcadiville.
M. PETITIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Pause-Pasta.
A. NEVEU, Vermilionville.
LAURENT OLIERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Marcayville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître de poste à Jonville (Texas).
WM. HUDSON, à Recrite, par Sans Mara.
EDGARD DWINEY, Sain est, Louis, Miss.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE
Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons aux bas prix de 5 $ par an.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier autumne prochain comme ci-dessous:
De Brême — De la Nile-Orléans
Nuremberg. 21 nov. — 20 déc.
Frankfurt.. 19 déc. — 20 jan.
Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$90, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$50 en or. Entrepont....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et leur prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
MM. F. STOCKMEYER & Co., Agents,
15 juin No. 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.
A dater du et après le 2 décembre 1877, il fait aux à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la station de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 2 heures 30 minutes du soir et arrive à la Nile-Orléans à 4 heures 30. Le bateau qui se rendra au train d'excursion du Dimanche partira à 6 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures et 15 m. du soir.
Le frêt reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.
4déc— C. S. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.
Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express le Dimanche seulement.....3.30 P. M.	Express, le Dimanche seulement.....3.30 P. M.
Express.....5.00 P. M.	Express.....9.30 P. M.
Train à passagers, Dimanche exceptés.....7.00 A. M.	Train à passagers, Dimanche exceptés.....8.45 P. M.

Les wagons-salons de Pullman vont sans changer de voiture, de la Nile-Orléans à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore et Philadelphie, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

ARRIVE	DEPART
Express, Sunday only	Express, Sunday only
.....3.30 P. M.	.....8.45 A. M.
Express.....9.00 P. M.	Express.....9.30 P. M.
Passenger, except Sunday.....4.15 P. M.	Passenger, except Sunday.....8.15 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, Jan[illegible]

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.
A partir du 18 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...6:00 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...10:00 P M	Express No 4...10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHAQUE PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO, Pour St. Louis, au Caro Pullman attelé au train de 6 heures du soir permet aux voyageurs de destination de St-Louis d'y rendre sans quitter le train. Il en est de même jusqu'à New York et toutes villes de l'Est.
Le train du vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.
Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Moomb City partent de la Nile-Orléans à 3h.45m P M., le samedi, et à 7 heures du dimanche. Ils arrivent à 9 h 20m A M et à 10 h P M, le lundi.
Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent
F. CHANDLER Agent Gen. pour les Passagers.
14 jv. 7[illegible]

Great Jackson Route.
Chicago, St-Louis & New Orleans Mail Road Line.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 18th 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...6:00 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE CARS ALL THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE
And for ST. LOUIS without change at MILLAN enabling passengers to go through without leaving the train. THE ONE ORLEANS TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and Moomb City.
Leave New Orleans 3:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.
Arrive at New Orleans at 9:10 A. M, and 10:00 P. M. Monday.
Tickets for sale and informations given at